

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-047-CP CTASH
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental ASH
	PLACE DU POSTE	Service de l'Ecole Inclusive, DSDEN 13, Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (A-SH) est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN CT-ASH départemental dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique inclusive de la région académique et de sa déclinaison départementale.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en œuvre des formations spécialisées et des formations de formateurs à l'échelle départementale. - Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser, mettre en œuvre, développer et participer à la formation d'enseignants en lien avec les IEN ASH : tuteurs CAPPEI, formateurs AESH, candidats libres et VAEP CAPPEI, directeurs, enseignants nouvellement nommés dans l'ASH. - Assurer la relation avec l'INSPE et la MIRAEP dans le cadre de la formation CAPPEI - Assurer la relation avec la DPE et l'EAFC (plans de formation, listes candidatures, suivi des sessions, rémunération des formateurs, etc.) - Coordonner le groupe de travail des CPC ASH du département - Participer au déploiement du LPI dans le département, en lien avec la MIRAEP - Etre l'interlocuteur des EMASco dans le traitement des situations complexes - Appuyer et soutenir le fonctionnement du Service de l'Ecole Inclusive - Intervenir dans les établissements scolaires sur sollicitation de l'IEN CT-ASH
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} degré, 2nd degré, ASH) - Posséder des compétences et de l'expérience en ingénierie de formation - Maitriser les outils informatiques bureautique (traitement de textes, tableur, diaporamas) - Posséder des capacités relationnelles et de travail en équipe pluri-catégorielle - Etre organisé, méthodique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent). Les enseignants titulaires de l'une des deux certifications peuvent toutefois candidater et s'engager à acquérir la seconde certification durant l'année qui suit.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Mme BASSET IEN CTASH ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr